



Soutien à l'agroalimentaire de qualité

Objectifs et conditions

Inciter les PME et TPE agro-alimentaires à mettre en place des démarches et des projets liés à la qualité et à la sécurité des aliments, sous formes individuelle et collective.

Investissements éligibles :

- Investissements matériels innovants : amélioration de la qualité, de la traçabilité et de la sécurité alimentaire ;

- Investissements immatériels :

* aide au diagnostic,

* conseil et expertise en matière d'hygiène,

* qualité, traçabilité et sécurité alimentaire.

Conditions d'attribution :

- Le bénéficiaire doit réaliser son activité en majeure partie en Île-de-France ;

- Le projet doit répondre aux besoins prioritaires de l'entreprise et non à un simple aspect réglementaire.

Bénéficiaires

- Entreprises du secteur de l'agroalimentaire et de l'alimentation,
- Entreprises du secteur de la restauration engagées dans un référentiel de branche,
- Actions collectives portées par des organisations ou groupements professionnels, syndicats, instituts et centres techniques, organismes chargés de la promotion des produits régionaux.

Montant

Investissements matériels :

Subvention représentant 20 % du montant HT éligible dans la limite de 30 000 € sur 3 ans.

Investissements immatériels :

- Diagnostics courts (5 jours maximum) :

Subvention représentant 80 % du coût de la prestation dans la limite de 3 800 € ;

- Expertises :
Subvention représentant :
* 80 % du coût de la prestation les 5 premiers jours,
* 50 % du coût de la prestation les 8 jours restant,
dans la limite de 5 200 €.

- Conseils de longue durée :
Subvention représentant 50 % du coût de la prestation dans la limite de 30 000 € sur 3 ans.

Financiers

- Région Ile-de-France

Contacts

2 contacts trouvés :
- CRITT IAA - Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Industries Agro-Alimentaires
- Région Ile-de-France - Service Economie des Territoires

Source

Région Ile-de-France (<http://www.iledefrance.fr>)

Type d'aide

- Subvention

Informations complémentaires

Aucune information complémentaire

Avertissement

Ces informations sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de LA PLATEFORME DU CONSEIL.

L'obtention des aides est liée à des critères relatifs à l'entreprise, son projet, ainsi qu'à un certain nombre de conditions fixées et précisées par l'organisme financeur.

Il est donc nécessaire de s'adresser aux organismes référents pour en savoir plus sur les dispositifs et sur l'éligibilité de votre projet à une aide.

Source : © Institut Supérieur des Métiers, 2002-2007